

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/03/2019

Dossier complet le :

24/04/2019

N° d'enregistrement :

2019-8098

1. Intitulé du projet

Défrichement d'une parcelle

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société Landes de Crimée

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Louis SIGNORET - Gérant

RCS / SIRET

5 0 4 5 7 4 0 2 1 0 0 0 2 9

Forme juridique

SARL à associé unique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a - Défrichement soumis à autorisation	Parcelle A099 - Commune de NAUJAC/MER Superficie à défricher : 5,3 hectares < 25 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de ses activités de travaux publics, la SARL Landes de Crimée a installé une plateforme de recyclage sur la parcelle A099 de la commune de NAUJAC-SUR-MER pour le transit de produits minéraux inertes, à proximité de sa carrière déjà autorisée.

Sur cette parcelle, les boisements ont donc été supprimés il y a une dizaine d'années (entre 2004 et 2009).

En 2017, le service Forestier de la DDTM a relevé l'infraction de défrichement sans autorisation et a demandé à M. SIGNORET Jean-Louis de régulariser sa situation administrative vis-à-vis de cette demande d'autorisation, de façon à pouvoir continuer ses activités.

La présente demande d'examen au cas par cas est déposée en amont de cette demande de défrichement.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est le maintien sur une partie de la parcelle d'une activité de valorisation de matériaux inertes du BTP (transit, concassage et vente de granulats - activité ICPE soumise à déclaration), avec conservation d'une réserve foncière pour extension éventuelle future.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les boisements de la parcelle A099 ont été coupés en 2009. Les souches ont été broyées. Il n'y aura donc pas de phase travaux à réaliser.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité sur une partie de la parcelle concernera :

- l'accueil de déchets inertes du BTP (terres, pierres, bétons...), sur une superficie inférieure à 10 000 m² (Rubrique ICPE 2517),
- la valorisation par triage, concassage et criblage (Rubrique ICPE 2515) - Activité intermittente,
- l'évacuation des granulats élaborés, en vue de leur commercialisation.

Il s'agit essentiellement de matériaux inertes issus des activités des sociétés SIGNORET qui sont implantées sur ce secteur du MEDOC (démolition, terrassements, tranchées, réseaux...). Les volumes concernés sont faibles (quelques milliers de tonnes par an) et ces activités seront soumises à déclaration au regard de la nomenclature des ICPE.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement conformément au Code forestier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-Superficie totale de la parcelle	53 015 m ²
- Superficie totale des différentes activités ICPE	2,0 ha
- Superficie en réserve foncière non reboisée (maintien en landes rases)	3,3 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit : Landes de Crimée

Commune : NAUJAC-SUR-MER

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 0 ' 1 " 51 Lat. 45 ° 15 ' 59 " 75

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de ZNIEFF à moins de 4 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 Marais du Bas Médoc (FR7200680 et FR7210065) sont à plus de 6 km à l'ouest de la parcelle. Il n'y a pas de relation entre les deux zones. (Cf. Plan ci-joint)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de défrichement sont anciens. La partie de la parcelle utilisée pour les activités ICPE est déjà décapée (environ 2 ha). Le reste de la parcelle (3,3 ha) a été nettoyé (broyage des souches) et la végétation de landes est déjà installée ou en cours d'installation (Cf. Planche photographique ci-jointe).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de lien avec un site Natura 2000. (cf. Plan ci-joint)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5,3 ha d'espaces forestiers sont concernés. Il s'agissait de pinèdes de production qui ont été coupées il y a une dizaine d'années. Des milieux équivalents sont présents sur des centaines d'hectares en périphérie de la parcelle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité représente de petits volumes et n'entraîne que très peu de trafic de camions.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'habitation dans un rayon de plus de 700 m autour de la parcelle. Les activités sont intermittentes et de faible volume. Les émissions sonores peuvent être considérées comme négligeables

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'éclairage.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le changement d'affectation de la parcelle vise à maintenir sur une partie (environ 2 ha) des activités de valorisation de matériaux inertes du BTP (régime ICPE déclaratif).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les autres activités implantées en périphérie de la parcelle A099 sont déjà anciennes:

- carrière exploitée par la SARL Landes de Crimée et autorisée par AP du 21 août 2002. Elle est limitrophe de la parcelle,
- carrière exploitée par COLAS Sud-Ouest, autorisée depuis 2008. Elle est située à plus de 250 m au nord de la parcelle à défricher,
- centre de traitement et de stockage des déchets non dangereux du SMICOTOM ,exploité 800 m au nord de la parcelle depuis une trentaine d'années.

Les activités au nord (COLAS et SMICOTOM) utilisent des réseaux routiers différents. Les défrichements sont déjà anciens (plus de 10 ans).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La principale mesure consistera à maintenir 3,3 ha du site en parcelle naturelle (lande).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La sensibilité du milieu forestier est faible, la parcelle a été déboisée et aménagée il y a une dizaine d'années pour une activité artisanale soumise à déclaration ICPE.

La Société Landes de Crimée estime que son projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

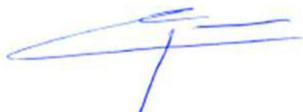
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à HOURTIN

le, 25 mars 2019

Signature

Jean-Louis SIGNORET
Gérant



Société LANDES DE CRIMEE

Demande d'examen au cas par cas

Compléments en réponse au courrier du 10.04.2019

Avril 2019

HN/W19.1412/NOT

Dossier réalisé par :



12, avenue Fernand Pilot - 33133 GALGON
Tél : 05.57.84.36.09 - geoaquitaine@wanadoo.fr

Société LANDES DE CRIMEE

La Société Landes de Crimée a déposé le 27 mars 2019, une demande d'examen au cas par cas pour le défrichement de la parcelle A099, sur la commune de NAUJAC/MER (Réf. : 2019-8098).

Elle a reçu en date du 10 avril 2019, une demande de compléments de la MAE. Le présent document présente les éléments de réponse :

1. Modification de l'intitulé du dossier :

Défrichement d'une parcelle sur 5 ha et projet d'activités ICPE soumises à déclaration sur 2 ha seulement.

2. Catégorie applicable :

Les activités ICPE programmées sur ce site resteront dans les seuils déclaratifs pour les rubriques 2515 et 2517.

La catégorie n°1 du cas par cas, prévue si l'activité ICPE relève du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement, n'est donc pas applicable.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet :

En complément des éléments mentionnés dans la demande de cas par cas, on peut préciser, pour les activités ICPE :

- il n'est pas prévu d'aménagements spécifiques de la plateforme ; celle-ci étant destinée à n'accueillir que des matériaux inertes,
- sur cette plateforme sableuse, les eaux de pluie s'infiltreront. Il n'y aura aucun rejet d'eau vers les fossés extérieurs qui sont protégés par des merlons périphériques en terres végétales,
- pour les besoins en eau (aspersion des pistes...), des prélèvements pourront avoir lieu dans le plan d'eau de la carrière voisine appartenant à la même entreprise. Les volumes resteront très faibles, de l'ordre de quelques m³/jour sur certaines périodes.

Note : les deux activités (carrière et recyclage de matériaux inertes) sont totalement indépendantes l'une de l'autre.

- les trafics de camions induits par ces deux activités sont très faibles (quelques rotations par jour). La piste forestière utilisée pour rejoindre la RD3 est en très bon état et très largement dimensionnée (7 à 8 m de large). Elle est entretenue par l'entreprise,

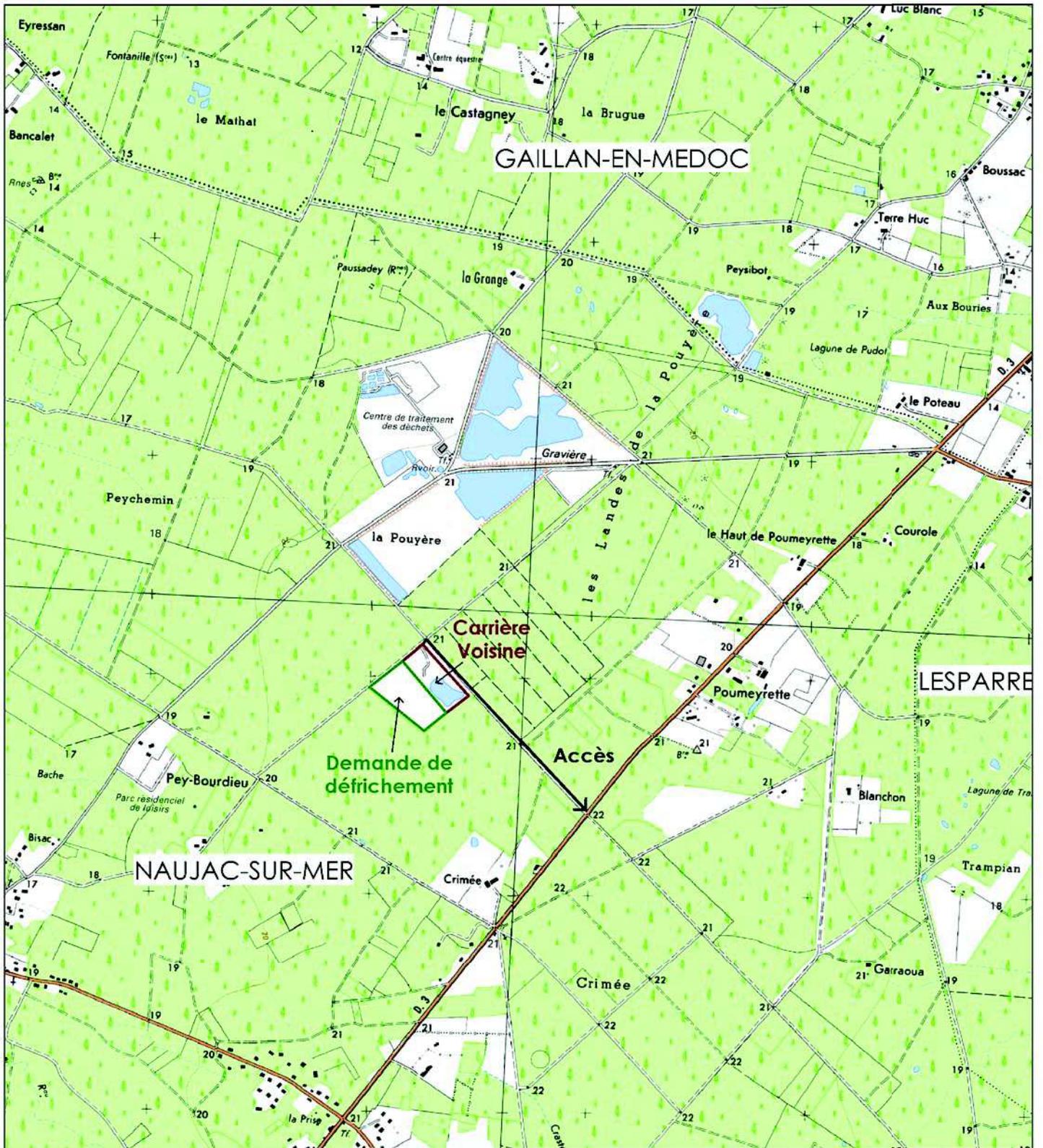


Piste d'accès au site depuis la RD3

Société LANDES DE CRIMEE

- la parcelle AO99 se situe à plus de 700 m des zones d'habitats. Les activités sont intermittentes et de faible ampleur. Il n'y a donc aucune nuisance attendue pour les bruits, poussières, vibrations, émissions lumineuses...
- insérée dans un environnement boisé, elle ne présente aucun enjeu paysager,
- les études faune flore réalisée par SIMETHIS et transmises à la MAE ne montrent aucun enjeu particulier vis-à-vis du milieu naturel pour les espaces alloués aux activités ICPE. Il n'y aura pas de modification notable par rapport à l'état actuel (parcelle déjà défrichée depuis plusieurs années, avec une petite plateforme sableuse),
- il n'y a pas de lien avec un site Natura 2000 (Cf. Plan annexé au cas par cas),
- en cas d'arrêt de l'activité ICPE, les matériaux inertes seront totalement évacués, la plateforme sableuse sera recouverte par des terres végétales et le terrain restitué au milieu naturel et/ou forestier.

Plan de situation au 1/25 000°



kilomètres
Échelle : 1:25 000

-  Parcelle concernée par la demande de régularisation de défrichement
-  Carrière voisine exploitée également par la Société Landes de Crimée
-  Accès par piste non revêtue



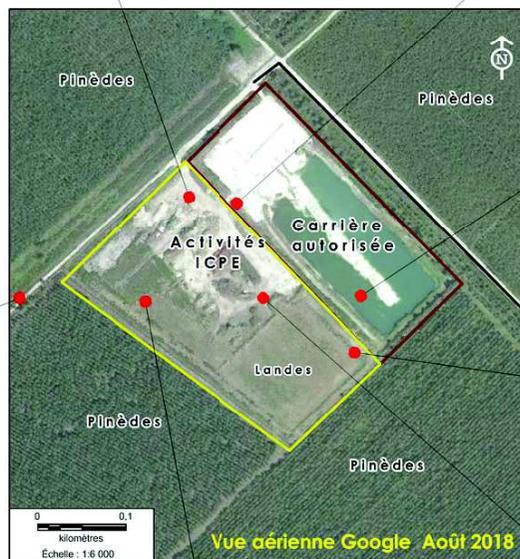
Aire à l'entrée de la parcelle, dégagée pour l'accueil des installations de traitement mobiles (activité intermittente)



Limite entre les activités ICPE à gauche et la carrière voisine à droite

Demande d'examen au cas par cas pour un défrichement

Photographies du 5 mai 2019



Paysage lointain : piste bordée de pinèdes (pas de visibilité sur le site)



Carrière autorisée au nord-est de la parcelle



Parcelle déboisée et dessouchée, futures landes

-  Parcelle concernée par la demande de régularisation de défrichement
-  Carrière voisine exploitée également par la Société Landes de Crimée
-  Accès par piste non revêtue

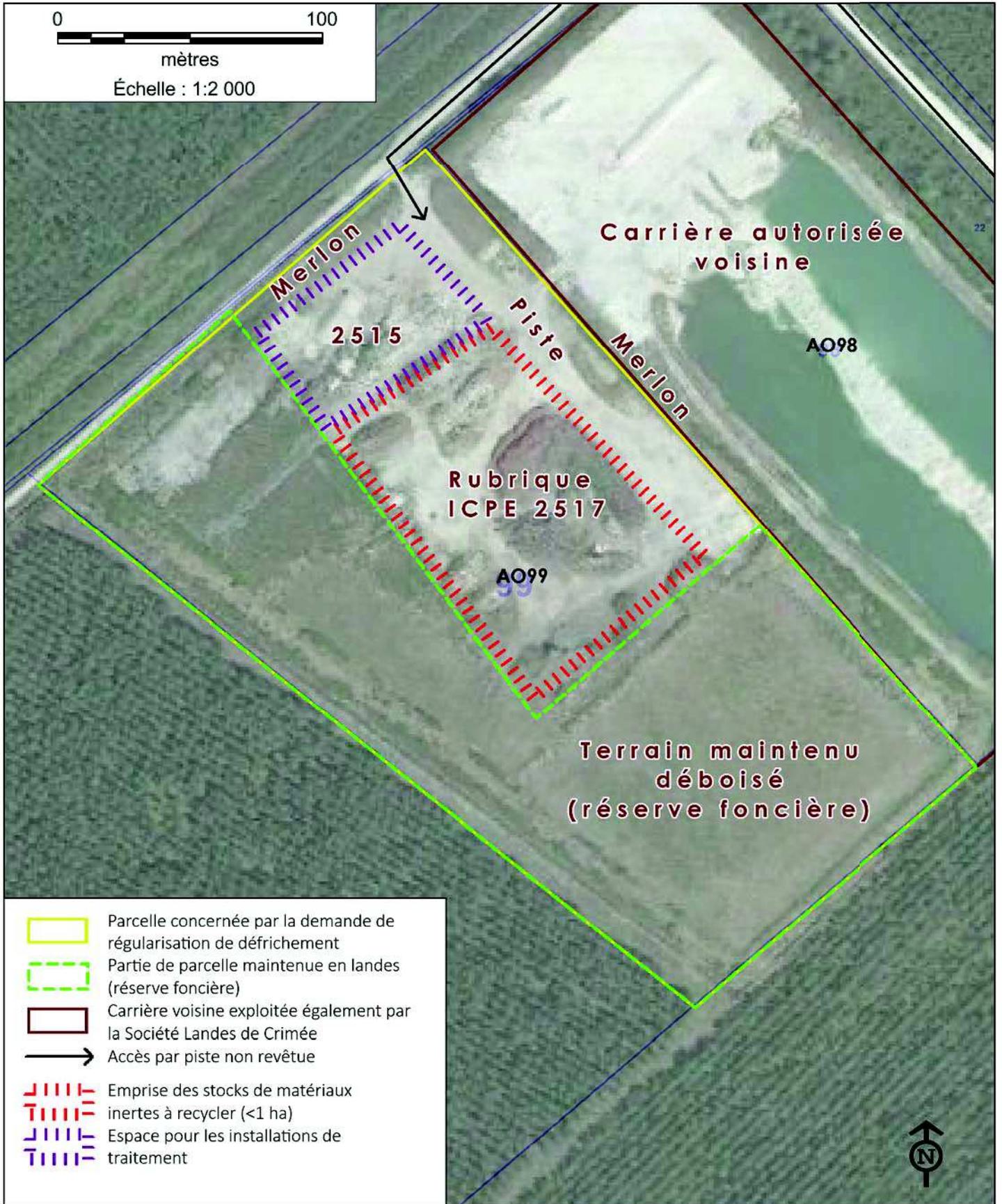


Parcelle déboisée et dessouchée : landes rases



Stocks de graviers et terres (activités ICPE)

Plan du projet



Plan des abords



Position des sites Natura 2000



Les sites Natura 2000 "Marais du Bas Médoc" sont à plus de 6 kilomètres de la parcelle à défricher, sans lien direct ou indirect.